

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 avril 2013 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : M. TONY CHAREST, MAIRE
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER
SERGE PELLETIER, CONSEILLER
Mmes NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE
LOUISE CARMEL, CONSEILLÈRE

Est absent : M. RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Tony Charest, maire. M. Charles Montamat, secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

01-04-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement que l'ordre du jour du 2 avril 2013 soit adopté en laissant le varia ouvert.

02-04-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2013

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement que le procès-verbal du 5 mars 2013 soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire a déposé un rapport des activités mensuelles.

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

L'agent de développement a présenté un rapport de ses activités.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU À CETTE ÉTAPE DE LA SÉANCE DU CONSEIL.

03-04-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les salaires du mois de mars (incluant les DAS de la période) au montant de 7 455.77\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 39 377.47\$ soient acceptés.

04-04-2013

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES DÉPENSES ASSOCIÉES AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENT DE LA CASERNE DE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Serge Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les dépenses associées aux activités de fonctionnement de la caserne de Saint-Joseph pour un montant de 960.\$.

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FERME VAL MOREAU DE FAIRE PASSER UN CÂBLE SOUS LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la demande effectuée par la Ferme Val Moreau concernant le passage d'un câble d'Hydro-Québec sous la chaussée à la hauteur du 299, du 4^e rang Est

Une entente de principe est conclue par la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour que la ferme Val Moreau réalise ces travaux aux conditions suivantes :

- Que la totalité du coût des travaux soit absorbée par le demandeur
- Une copie du devis technique soit déposée à la municipalité afin que celle-ci s'assure que l'état de la chaussée ne sera pas affecté
- Qu'une fois les travaux effectués, qu'un plan accompagné du marquage règlementaire sur le site des travaux soit réalisé afin que soit répertorié la présence de câbles électriques souterrains dans cette zone

05-04-2013

SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE DE LA BÂTISSSE MUNICIPALE ET RÉSOLUTION MANDANTANT LES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QU'une promesse de vente a été signée entre la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et la Caisse Populaire Desjardins de Champs et des Bois le 15 janvier 2013 et que ladite promesse visait l'immeuble avec construction y étant érigée portant le numéro civique 300 rue Principale Ouest à Saint-Joseph-de-Kamouraska, Québec, G0L 3P0 et dont la désignation cadastrale se lit sommairement comme suit : Partie du lot 519 de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska, canton de Saint-André, circonscription foncière de Kamouraska, possédant une superficie d'environ sept mille trois cent trente-quatre pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est fixé à cent mille (100 000\$), l'acheteur versera devant le notaire instrumentant ou fera verser à l'ordre du notaire en fidéicommiss, la somme de vingt cinq mille dollars (25 000\$). La différence de soixante-quinze mille dollars (75 000\$) sera payée par l'acheteur via un solde de prix de vente dont en voici la clause : L'acheteur remboursera au vendeur, le solde du prix de vente (75 000\$) portant intérêt au taux annuel de Desjardins pour les billet municipaux, en vigueur à la date de la signature des présentes à savoir 3.04%, calculé semi annuellement et non à l'avance selon le plan d'amortissement suivant et dont le premier paiement est exigible douze (12) mois suivant la date de transfert de la propriété :

Date versements	Taux: 3.04%		capital restant dû
	intérêts	capital	
29-04-2014	2280.00 \$	15 000.00 \$	60 000.00 \$
29-10-2014	912.00 \$		
29-04-2015	912.00 \$	15 000.00 \$	45 000.00 \$
29-10-2015	684.00 \$		
29-04-2016	684.00 \$	15 000.00 \$	30 000.00 \$
29-10-2016	456.00 \$		
29-04-2017	456.00 \$	15 000.00 \$	15 000.00 \$
29-10-2017	228.00 \$		
29-04-2018	182.40 \$	15 000.00 \$	0.00 \$

L'acheteur aura, en tout temps, le droit de rembourser par anticipation soit la totalité, soit une partie du solde pour autant que ce soit par versements minimum de cinq mille dollars (5 000\$) ou tout multiple de ce montant, et ce, sans pénalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité disposait de 90 jours, soit jusqu'au 15 avril 2013 pour procéder aux vérifications et

faisabilités d'usage et que celles-ci se sont avérées conformes aux exigences de l'acheteur;

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu à l'unanimité que les signataires de la transaction qui se fera devant Maître Dorisse St-Pierre, notaire à St-Pascal seront Messieurs Germain Dupuis ou M. Raymond Frève accompagné de M. Charles Montamat respectivement en tant que conseiller et directeur général, et ce, en conformité avec le code municipal du Québec.

SUIVI DU PAIEMENT DE LA FACTURE DE PAVAGE FRANCOEUR

Après avoir été contacté par M. Tony Charest au sujet de la facture correspondant à la réparation du réseau routier et dont le montant différerait de la soumission déposée, la compagnie Pavage Réparation Francoeur Inc. c'est engagée à faire « un geste commercial » lors de la prochaine campagne de réparation des chemins.

SUIVI CONCERNANT LA DATE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La date du 22 avril 2013 a finalement été retenue pour établir une séance spéciale du conseil afin d'adopter les états financiers de l'exercice 2012.

06-04-2013

RÉSOLUTION POUR AFFECTER DU SURLUS LIBRE AFIN DE SOLDER UN FINANCEMENT EN COURS DATANT DE 2004

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement qu'un montant de 22 427.74\$ soit prélevé du surplus libre pour régulariser le financement d'une immobilisation dont la réalisation datait des travaux d'asphaltage du rang 4 réalisés en 2004.

FACTURE SOCIÉTÉ NATIONALE CHIMIQUE

Suite à la relance de la Société Nationale Chimique auprès de la municipalité concernant le défaut de paiement de la facture #NC-9446, facture que la municipalité conteste puisqu'aucun ordre de la part du trésorier, M. Charles Montamat n'a été émis pour acquérir quelques produits que ce soient provenant de ce fournisseur.

DEVIS D'APPEL D'OFFRE DE LA FIRME D'INGÉNIERIE BPR

Suite à l'offre de service de la firme d'ingénierie BPR concernant l'élaboration de devis techniques le conseil municipal à mandaté M. Montamat d'envoyer un appel d'offre pour le même service à deux autres firmes d'ingénierie soit Génivar et Roche. Le choix du fournisseur sera effectué lors de la séance spéciale du 22 avril 2013.

07-04-2013

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES « ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE BEAUDET »

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement qu'un don de 50.\$ soit fait à l'École Secondaire Chanoine Beaudet pour le « Gala des Mérites ».

08-04-2013

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'UNITÉ DOMRÉMY DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité qu'un don de 50.\$ soit fait à l'Unité Domrémy de Sait-Pascal.

09-04-2013

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU GROUPE
D'ENTRAIDE EN ALLAITEMENT MATERNEL DU
KAMOURASKA**

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu unanimement qu'un don de 25.\$ soit fait au Groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska.

10-04-2013

**DEMANDE DE COMMANDITE DES COUGARS DE SAINT-
PASCAL DU KAMOURASKA**

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph ne commanditera pas la ligue de baseball mineure « Les Cougars de Saint-Pascal » pour cette année, car il n'y a aucune inscription cet été de la part de jeunes résidants à Saint-Joseph.

11-04-2013

**RÉSOLUTION MANDATANT L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FSTD ET
MANDATANT LE MAIRE COMME RÉPONDANT**

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate M. Sébastien Simard, agent de développement, pour une demande de soutien financier au FSTD. Le conseil municipal désigne M. Tony Charest, maire, comme répondant de la demande.

**SUIVI DE LA PLAINTÉ CONCERNANT L'ÉCOULEMENT DES
EAUX**

Suite à une demande d'intervention faite à la municipalité par un propriétaire pour que celle-ci prenne en charge des travaux de drainage sur des terrains privés afin que l'écoulement des eaux de surface notamment lors de la fonte des neiges soient canalisées et n'indispose plus ce propriétaire, le conseil municipal tient à citer l'article 979 du code civil du Québec qui légifère en matière de gestion des eaux sur les propriétés immobilières :

« Les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement.

Le propriétaire du fonds inférieur ne peut élever aucun ouvrage qui empêche cet écoulement. Celui du fonds supérieur ne peut aggraver la situation du fonds inférieur; il n'est pas présumé le faire s'il effectue des travaux pour conduire plus commodément les eaux à leur pente naturelle ou si, son fonds étant voué à l'agriculture, il exécute des travaux de drainage. »

**PRÉCISION SUR LA DÉCLARATION FAITE PAR LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL AU SUJET DE SON AVENIR
PROFESSIONNEL AU SEIN DU BUREAU MUNICIPAL**

Considérant que Charles Montamat estime que ses conditions de travail ne répondent plus à ses attentes personnelles et ce pour diverses raisons qu'il juge suffisantes pour mentionner aux élus qu'il regarde présentement d'autres alternatives professionnelles et qu'il quittera ses fonctions de directeur général une fois qu'il aura trouvé un autre emploi. Charles Montamat ajoute que cette annonce a été faite de bonne fois et a pour unique but d'informer ses employeurs car il estime que c'est dans l'intérêt de chacune des parties concernées.

12-04-2013

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Louise Carmel, la séance est levée à 21h50.

TONY CHAREST, maire

CHARLES MONTAMAT, secrétaire-trésorier